

cipité de nucléine qui contient la totalité de l'arsenic ; on l'extrait en suivant la méthode mentionnée ci-dessus.

L'arsenic paraît donc se fixer sur le noyau des cellules.

.

Élimination de l'acide cacodylique thérapeutique.—Il a déjà été fait un certain nombre de travaux dans ce sens. MM. Imbert et Badoi (*Ac. méd.*, 27 février 1900) ont recherché et dosé ce composé dans l'urine.

Ils se sont au préalable assurés que le procédé du professeur Gautier permet de retrouver la totalité de l'acide cacodylique ajouté à l'urine, *in vitro*. L'un d'eux a ensuite ingéré 0 gr. 20 de cacodylate de soude, soit 0 gr. 094 d'arsenic. Il a constaté une sensible diminution de la diurèse pendant cinq jours (en moyenne 1.000 c.c. au lieu de 1350 c.c.); l'arsenic apparut dans la première émission d'urine et y fut constaté pendant près d'un mois ; l'élimination totale représentait la majeure partie du médicament absorbé.

D'autre part, M. Pagel (*Union pharm.*, mars 1900) fit des expériences sur le lapin et arriva aux mêmes résultats. Le cacodylate injecté sous la peau passait en presque totalité dans l'urine, et à l'état de cacodylate, alors que les organes des animaux sacrifiés n'en contenaient que des traces. Il conclut que le cacodylate traverse l'économie sans être ni absorbé ni modifié chimiquement.

Arsenic alimentaire.—D'après le professeur A. Gautier, la petite quantité d'arsenic normal serait fournie à l'organisme par quelques aliments tels que le lait, les choux, les navets, les pommes de terre et, vraisemblablement, par les graminées ayant poussé sur certains terrains pyriteux.

.

Médecine légale.—Ajoutons que, d'après la marque du même savant, ces résultats ne sauraient en rien infirmer les conclusions des

recherches toxicologiques (*C. R. Ac. Sc.*, 5 février 1900). En effet, à part le corps thyroïde, le thymus et la glande mammaire, l'arsenic ne se trouve dans aucun organe. En admettant même, qu'une décomposition avancée eût disséminé ce métalloïde dans la masse totale du cadavre, sa proportion relative n'y serait plus que de 1/200.000.000, quantité bien inférieure à celle de 1/20.000.000 que la méthode la plus sensible permet de retrouver.

Titrage de l'acide cacodylique.—MM. Imbert et Astruc (*Journ. Pharm. et Ch.*, 1899, 1er novembre) se sont préoccupés du dosage de l'acide cacodylique. Ils mettent à profit la propriété de ce composé d'être neutre à l'héliantine et acide à la phénolphthaléine. A une solution de cacodylate amenée à être neutre à l'héliantine, il faut ajouter une molécule de soude (10 de Noott) pour une molécule d'acide cacodylique (138) pour obtenir la neutralité à la phénolphthaléine.

.

L'acide cacodylique ayant déjà fait verser des flots d'encre, on peut se demander, dès maintenant, quel sort l'avenir lui réserve.

Dans l'âpre lutte contre la tuberculose, où on l'a engagé, sombrera-t-il, vaincu, comme tant de ses devanciers ou, au contraire, réussira-t-il à prendre définitivement une place honorable parmi les quelques privilégiés qui ont su retenir la faveur des praticiens.

On peut, nous semble-t-il, déjà prévoir que s'il n'est pas encore l'idéal rêvé, capable de terrasser le monstre en se jouant, il n'en restera pas moins un facteur important du traitement général, et contribuera à reculer un peu les limites des tuberculoses guérissables, en attendant le spécifique qui tranchera enfin toutes les têtes de cette hydre moderne.

DR P. CHAPELLE.

(*La Tribune Médicale.*)